

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2024-006/ALT/COMFIB

DOSSIER N°084 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 13 OCTOBRE
2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE PROMOTION
DE LA FINANCE INCLUSIVE POUR L'ACCES
DES POPULATIONS A FAIBLES REVENUS AUX
SERVICES FINANCIERS AU BURKINA FASO
(PPFIB)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Mahamadi OUEDRAOGO**, rapporteur.

Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 02 avril de 14 heures 16 minutes à 15 heures 40 minutes et le vendredi 05 avril de 14 heures 40 minutes à 16 heures 20 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi, le lundi 25 mars 2024, de 12 heures 32 minutes à 15 heures 15 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Aboubakar NACANABO et Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Yiompouén Aimé SOME,
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs structuré en cinq points :

- contexte et justification du projet ;
- objectifs et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- résultats attendus ;
- coût du projet et caractéristiques du prêt.

I.1. Contexte et justification du projet

L'Afrique, en dépit des potentialités et atouts certains, fait face à des défis importants qui conditionnent son avenir et sa stabilité dans la durée. En effet, le continent doit absorber chaque année 10 à 12 millions de jeunes qui entrent sur le marché du travail et assurer l'inclusion financière, économique et sociale d'une population de plus en plus exigeante à travers son passage dans le circuit productif.

Avec 66% de sa population âgée de moins de 25 ans et un taux de pauvreté de plus de 40%, le Burkina Faso se situe dans la moyenne des pays africains.

Il importe cependant de souligner que les défis n'étant pas nouveaux, il y a eu régulièrement, au Burkina Faso, des tentatives de réponse. Celles-ci ont consisté principalement en la multiplication d'agences, de fonds de financement et de diverses autres initiatives qui, faute de convergence et de synergie d'actions, mais également de capacités financières suffisantes des Prestataires de services financiers (PSF) à répondre aux besoins des cibles, ont eu des résultats relativement mitigés.

C'est ainsi que pour trouver une réponse efficace et définitive sur la question, il a été prévu dans le Plan d'actions de la stratégie nationale de la finance Inclusive (SNFI) adoptée en avril 2019, la mise à disposition de lignes de crédit et un système de bonification d'intérêts au profit des PSF en vue de mieux impacter les populations vulnérables notamment les jeunes, les femmes, les Micros et très petites entreprises (MTPE).

Aussi, un projet intitulé Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB) a été initié, avec un coût total de plus de 44 milliards de FCFA.

Pour ce faire, l'opérationnalisation du PPFIB a été confiée au Fonds national de la finance inclusive (FONAFI), créé par décret n°2020-057/PRES/PM/MINEFID du

29 janvier 2020. Il est un instrument de l'Etat chargé de la mise à disposition de lignes de crédit. Pour financer ce projet, un accord de prêt a été signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA).

I.2. Objectifs et bénéficiaires du projet

I.2.1. Objectifs de développement

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations à la base.

Les objectifs spécifiques visés sont :

- renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
- développer des services financiers de proximité, adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale ;
- mettre en place des mécanismes pertinents, professionnels et d'appui favorables aux bénéficiaires ainsi que pour la pérennité des institutions de financement décentralisées.

I.2.2. Bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires des ressources du FONAFI sont les résidents des zones rurales et urbaines défavorisées, en particulier les femmes des zones rurales et périurbaines (à revenu primaire faible ou inexistant), les groupements d'agriculteurs, les femmes et les jeunes travaillant dans l'agriculture et les petits commerçants des zones urbaines et périurbaines.

I.3. Description technique du projet

Le PPFIB est un projet placé sous la tutelle technique et financière du Ministère de l'Economie, des finances et de la prospective. Il comporte cinq (05) composantes qui sont :

- **Fonds de crédit** : cette composante vise la mise en place par le FONAFI de lignes de crédit, à des conditions plus favorables que ceux du marché, en faveur des institutions financières du Système financier Décentralisé partenaires sélectionnés, afin que celles-ci puissent octroyer des crédits à moindre coûts aux populations défavorisées qui constituent le public cible du projet.

- **Fonds de garantie** : cette composante est un mécanisme de garantie mis en place pour faciliter l'intervention des Systèmes financiers décentralisés (SFD) en faveur des bénéficiaires jugés à risques (agriculteurs, jeunes débutants et artisans...). Ce fonds permettra de couvrir les impayés éventuels que pourraient enregistrer les SFD sur leurs concours auprès de ces cibles.
- **Fonds de facilitation** : cette composante a pour objectif de favoriser et faciliter le refinancement des SFD auprès des banques commerciales ou toutes autres institutions financières.
- **Appuis institutionnels** : cette composante consiste à renforcer les capacités techniques, professionnelles et matérielles d'intervention des SFD et du FONAFI, afin de leur permettre d'offrir des produits et services financiers et non financiers diversifiés et adaptés aux besoins des bénéficiaires.
- **Organisation et gestion du projet** : cette composante concerne la gestion, le suivi, la supervision et la coordination des activités du projet au plan technique, administratif, financier et comptable.

I.4. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- 1 032 000 bénéficiaires de financements appropriés pour le développement d'activités génératrices de revenus dont 60% de femmes ;
- 7 500 MTPE créées ou consolidées générant chacune un minimum de 3 emplois directs et indirects sur cinq ans (moyenne de 500 MTPE par région, soit plus de 20 000 emplois visés) ;
- 10 PSF partenaires stratégiques du projet mettent en place des produits financiers adaptés aux besoins des populations bénéficiaires ;
- les acteurs des SFD, de l'Unité de gestion du projet (UGP) et les autres acteurs du secteur sont formés sur les produits financiers innovants ;
- au moins 500 000 bénéficiaires formés en éducation financière ;
- un taux de bancarisation est amélioré de 8 points grâce au projet.

I.5. Coût du projet et caractéristiques du prêt

Le PPFIB a un coût évalué à environ 44 milliards de francs CFA. La BADEA contribue au financement du projet à travers un prêt de 25 millions USD, soit environ 15 milliards de francs CFA.

Les caractéristiques du prêt de la BADEA sont les suivantes :

Montant	25 000 000 de USD soit environ 15 000 000 000 de FCFA
Maturité	10 ans
Différé	2 ans
Taux d'intérêt	3% l'an, sur le montant décaissé et non remboursé
Durée de remboursement	8 ans
Date limite d'entrée en vigueur	31 Janvier 2024
Date limite de décaissement	31 décembre 2026

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question 1 : **Le coût total du projet est estimé à 44 milliards de FCFA. Or, le financement de la BADEA est d'un montant de 15 milliards de FCFA. Comment le Gouvernement compte-t-il financer le gap de 29 milliards ?**

Réponse : Le PPFIB bénéficie d'un financement de la BOAD pour 10 000 000 000 FCFA, de la Coopération suisse pour 1 197 000 000 FCFA ; des banques partenaires pour 1 750 000 000 FCFA, des SFD pour 1 058 000 000 FCFA et du Gouvernement pour 2 659 716 000 FCFA. Ce qui fait un montant mobilisé de 31 664 716 000 FCFA. Le gap qui se dégage est d'environ 12 707 284 000 FCFA. Pour boucler le financement, il est attendu un financement additionnel de la BOAD de 10 000 000 000 FCFA et une subvention de la Coopération suisse de 3 000 000 de Francs suisse soit environ 2 010 000 000 FCFA et une contribution de l'Etat de 697 284 000 FCFA.

Question 2 : **Comment les bénéficiaires seront-ils financés concrètement ? Le nombre élevé d'intermédiaires n'entraîne-t-il pas un renchérissement du coût du prêt pour les populations cibles ?**

Réponse : Conformément à sa stratégie d'intervention, le FONAFI finance les bénéficiaires via ses Prestataires de services financiers (PSF) partenaires. Ces derniers sont recrutés par appel à manifestation d'intérêt sur la base d'un certain nombre de critères notamment la couverture géographique, leur intérêt pour les cibles du FONAFI (agriculteurs, femmes, jeunes) et la qualité de leur gouvernance financière. Le FONAFI met à la disposition des Prestataires de services financiers, selon des conventions, des lignes de crédits pour permettre le

financement des populations cibles à des conditions propices (taux de 10% maximum).

Le nombre d'intermédiaires n'a pas d'effet sur le coût du prêt dans la mesure où ces derniers sont astreints au respect d'un protocole qui détermine les cibles, les conditions de mise en place de prêts et le taux maximal à respecter.

Question 3 : **En quoi consiste le Fonds de garantie ? Quelles sont ses sources de financement ?**

Réponse : Le Fonds de Garantie a pour objet de faciliter l'intervention des PSF partenaires en faveur des populations cibles du FONAFI dont les profils sont jugés plus risqués (agriculteurs, jeunes débutants, artisans, femmes, micros, très petites et petites entreprises). La garantie permet au FONAFI de couvrir une partie des impayés enregistrés par les PSF dans leurs concours au profit de cette cible. Le fonds de garantie couvre 40% des pertes sur créances enregistrées par les PSF partenaires. Il est financé par la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour un montant de 500 000 000 FCFA.

Question 4 : **A cette étape du projet, le Gouvernement dispose-t-il d'une étude prospective qui évalue les niveaux de risques ? Si oui, quel est le niveau de risque de ce projet ?**

Réponse : Dans le cadre de la mise en œuvre du PPFIB les risques suivants ont été identifiés :

1. Dégradation de la situation sécuritaire

1.1. Description du risque

La recrudescence des actes terroristes pourrait avoir pour effet d'entraver les actions :

- des PSF pour financer et recouvrer dans les zones à fort défis sécuritaire ;
- du Gouvernement qui pourrait redéfinir ses priorités en faveur d'autres projets au détriment du PPFIB.

1.2. Mesure de mitigation

- privilégier les PSF qui ont des outils digitaux dans le recrutement des partenaires ;
- privilégier la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers ;
- privilégier les banques commerciales pour l'ouverture des comptes destinées à recevoir les fonds.

2. Non adhésion des PSF à l'approche du projet

2.1. Description du risque

Au regard de la cible du projet et des risques relatifs à son financement, certains PSF pourraient être réticents à accompagner le PPFIB.

2.2. Mesure de mitigation

- mettre l'accent sur la sensibilisation des partenaires ;
- mettre en place des mesures incitatives en faveur des PSF partenaires ;
- prévoir une communication permanente avec les PSF.

3. Non-respect des engagements contractuels par les PSF notamment le financement de la cible du projet

3.1. Description du risque

Dans le cadre de la mise en place des financements en faveur des populations cibles, il est possible que les PSF ne respectent pas rigoureusement le financement de la cible.

3.2. Mesure de mitigation

- mettre en place un dispositif de suivi rigoureux ;
- prévoir des mesures dissuasives.

Question 5 : **Quel est le mécanisme du fonds de facilitation ?**

Réponse : Les diagnostics sur le secteur de l'inclusion financière ont révélé les difficultés d'accès des Systèmes financiers décentralisés au refinancement bancaire. Toute chose qui limite leur portée. Le FONAFI compte apporter une solution à travers l'opérationnalisation du fonds de facilitation qui vise à améliorer l'accès au refinancement des SFD auprès des banques commerciales.

Question 6 : **En quoi consiste exactement le renforcement des capacités techniques, professionnelles et matérielles d'intervention des SFD et du FONAFI ? Quelle en est la plus-value ?**

Réponse : Le renforcement des capacités et les appuis institutionnels consistent à renforcer les capacités techniques, professionnelles et matérielles d'intervention du FONAFI et des PSF en vue d'offrir des produits et services financiers et non financiers diversifiés et adaptés aux besoins des bénéficiaires finaux.

La mise en œuvre de ce guichet consiste à :

- renforcer les capacités techniques et professionnelles des personnels du FONAFI, des PSF et des autres acteurs en charge de l'inclusion financière ;
- doter les PSF et le FONAFI en moyens logistiques et matériels pour le suivi des activités de financement des bénéficiaires ;
- former les bénéficiaires (PSF et bénéficiaires finaux) sur des thématiques adaptées à leurs besoins ;
- financer une partie des charges de fonctionnement des PSF afin de permettre un meilleur suivi des bénéficiaires dans le cadre d'activités spécifiques.

Question 7 : La composante « *organisation et gestion du projet* » est-elle un nouvel organisme qui sera mis en place dans le cadre de ce projet ? La gestion sera-t-elle assurée au niveau des ministères ou au sein des SFD/FONAFI ?

Réponse : Le PPFIB est un projet de catégorie 3, donc sera exécuté par le FONAFI. Une équipe est mobilisée au sein du FONAFI pour mettre en œuvre le projet.

Question 8 : Au regard des caractéristiques de ce prêt (maturité 10 ans avec un différé de 02 ans et un taux d'intérêt de 3%), le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale de l'adéquation entre ce type de prêt et la politique nationale d'endettement de notre pays ?

Réponse : Les caractéristiques du financement sont en adéquation avec la politique d'endettement du pays. En effet, bien qu'étant moyennement concessionnelles, les conditions financières restent avantageuses et conformément aux termes et conditions indicatifs définis dans la stratégie d'endettement.

Aussi, les conditions de financement de ce prêt sont plus avantageuses que celles obtenues sur le marché financier notamment en ce qui concerne le taux d'intérêt qui est de 3% contrairement au marché financier où on a des taux d'intérêts supérieurs à 6% avec des maturités plus courtes.

Question 9 : Le Gouvernement peut-il faire le point des prêts rétrocédés aux fonds de financement d'activités rémunératrices ces trois (03) dernières années ?

Réponse : Il n'y a pas eu de prêts rétrocédés aux fonds de financements d'activités rémunératrices au cours des trois dernières années. Toutefois, avant les trois dernières années, ces quatre fonds que sont le FAARF, le FAPE, le FASI et le FAIJ ont bénéficié de ressources rétrocédées à hauteur de 14 milliards de FCFA et le processus de recouvrement auprès desdits fonds est en cours dont environ 03 milliards de FCFA ont été recouvrés.

Question 10 : Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale de la couverture de toute l'étendue du territoire national au regard de l'existence de plusieurs zones à forts défis sécuritaires ?

Réponse : Le projet a vocation à couvrir les 13 régions du Burkina Faso. Cependant, la contrainte sécuritaire peut être une difficulté dans la mise en œuvre pratique du projet. Le Gouvernement travaille à sécuriser les différentes zones à forts défis sécuritaire ; ce qui permettra au FONAFI de dérouler sereinement le calendrier d'exécution du PPFIB dans toutes les régions du pays. Des dispositions sont en cours d'études pour une digitalisation des opérations.

Question 11 : Quel est le mécanisme dont dispose le Gouvernement pour permettre un recouvrement optimum des prêts consentis aux PDI qui sont amenées un jour à rejoindre leurs localités d'origine ?

Réponse : Il faut rappeler que le FONAFI n'interagit pas directement avec les bénéficiaires finaux, ce qui lui dispense de l'administration des garanties à l'égard des PDI. Aussi, il faut rappeler que les produits du FONAFI mis en œuvre par les PSF partenaires sont assortis de garanties qui permettent de garder la traçabilité des bénéficiaires. Il en est ainsi des cautions solidaires qui impliquent la connaissance mutuelle des membres du groupe. De ce fait, si les PDI d'un groupe venaient à retourner dans leur localité d'origine, les autres pourront donner facilement cette information au PSF. Par ailleurs, les PSF disposent de plusieurs points de services à travers le territoire national, toute chose qui favorise l'appréhension du client malgré ses déplacements.

Question 12 : Quel est le critère de détermination d'une personne à revenu primaire faible ?

Réponse : On entend par personnes à faible revenu, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans le cadre du présent projet, le public cible visé concerne les porteurs de projets productifs et rentables :

- des femmes et des jeunes actifs ou potentiellement actifs ;
- des Micros et très petites entreprises (MTPE).

Les secteurs d'activités couverts par les financements concernent les secteurs productifs de l'économie nationale à forte valeur ajoutée. Il s'agit essentiellement :

- du secteur agricole (filères et chaînes de valeur agricole, exploitations familiales, etc.) ;
- du secteur de l'élevage (volaille, petits ruminants, gros ruminants, la production et l'exploitation laitière, etc.) ;
- du secteur des services (artisanat, petit commerce, énergie renouvelable et autres prestations de service).

Question 13 : **Le Gouvernement peut-il fournir quelques précisions sur les taux des prêts et les conditions de leur remboursement par les bénéficiaires ?**

Réponse : Les ressources sont rétrocédées aux SFD à un taux de 3% pour que ces derniers puissent les mettre à la disposition des bénéficiaires finaux sous forme de crédits à un taux compris entre 8% et 10%. Le partenariat qui lie le FONAFI et les SFD est matérialisé par une convention qui décrit les conditionnalités d'octroi et de remboursement des prêts.

Question 14 : **Le Gouvernement peut-il communiquer à la Représentation nationale la liste des institutions financières sélectionnées par le FONAFI pour octroyer les crédits ? Le Gouvernement a-t-il pris des garanties pour que ces institutions financières respectent les clauses du contrat ?**

Réponse : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le FONAFI a recruté 17 Systèmes financiers décentralisés (SFD) que sont :

- La Société anonyme « Microfinance pour l'épargne et le crédit du Burkina » (FINEC-SA) ;
- La Fatière des Caisses populaires du Burkina (FCPB) ;

- La Société anonyme « Pan African microfinance Burkina Faso (PMBF) ;
- Agence communautaire pour le Financement de la Petite Entreprise (ACFIME) ;
- COFINA BURKINA ;
- Association civile promotion du développement industriel, artisanal et agricole (PRODIA-AC) ;
- Société burkinabé de microcrédit « Microfinance Plus » ;
- Coopérative d'épargne et de Crédit BAITOUL MAAL ;
- Baoré Tradition d'Epargne de Crédit de Boussé (BTEC/Boussé) ;
- Caisse d'épargne et du crédit de la Boucle du Mouhoun (CEC/Boucle du Mouhoun) ;
- MEC SONGTAABA ;
- Baoré Tradition d'Epargne de Crédit de Boussé de SEGUENEGA ;
- Microfinance FADIMA ;
- GRAINE SARL ;
- ACEP ;
- Union des Baoré Tradition d'Epargne de Crédit (UBTEC) ;
- Association Base Fandima (ABF).

Pour assurer une meilleure utilisation des ressources, le FONAFI assure un suivi-évaluation dont l'objectif est de s'enquérir de l'évolution des activités, du respect des modalités techniques d'exécution, des clauses contractuelles et des normes environnementales et sociales. Le suivi s'opère sur la base du manuel y relatif ainsi que des documents de référence approuvés.

Des missions de suivi périodiques sont aussi organisées et statuent sur les performances, conformément à la convention

de partenariat. Elles préviennent aussi tous les risques de non atteinte des objectifs.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget salue la pertinence du projet dont la contribution à la réduction de la pauvreté dans notre pays est indéniable. En témoignent les principaux résultats attendus dudit projet tels que décrits dans l'exposé des motifs. Toutefois, l'atteinte de ces résultats n'est pas possible sans une utilisation des crédits alloués conformément à leurs destinations. Pour ce faire, un suivi rigoureux des activités des bénéficiaires des crédits s'impose. La COMFIB reste convaincue que la viabilité d'un projet de ce genre dépend surtout de la capacité de remboursement des prêts consentis aux bénéficiaires des crédits. C'est pourquoi, elle invite le Gouvernement à développer des initiatives pour suivre les activités des bénéficiaires et veiller au remboursement des prêts à eux consentis.

C'est à ce prix que le projet permettra d'atteindre les résultats escomptés et contribuera effectivement à :

- renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables en les incluant dans le circuit économique ;
- développer les services financiers de proximité, adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale ;
- mettre en place des mécanismes pertinents, professionnels et d'appuis favorables aux bénéficiaires ainsi que pour la pérennité des institutions de financement décentralisées.

Au regard des nobles objectifs poursuivis par le projet et des résultats attendus à l'issue de sa mise en œuvre, la COMFIB recommande à la séance plénière, d'autoriser la ratification de l'accord de prêt relatif à une ligne de crédit au profit du Fonds national de la finance inclusive entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), par l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 05 avril 2024

Le président



Moussa NOMBO

Le rapporteur



Mahamadi OUEDRAOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 25 MARS 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	NOMBO Moussa	En mission
2.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux des Commissions d'enquête parlementaire (CEP)
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Retenu pour les travaux des CEP
4.	LY Hama	Retenu pour les travaux des CEP
5.	KONE Diakalia	Retenu pour les travaux des CEP
6.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	En mission
7.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux des CEP
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux des CEP
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux des CEP
10.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux des CEP

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT DU MARDI 02 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	SOME Yiomouen Aimé	CGSASH
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSFIFICATION
1.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux CEP
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Retenu pour les travaux CEP
3.	HAMA Ly	Retenu pour les travaux CEP
4.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux CEP
5.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux CEP
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux CEP
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux CEP

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	NACANABO Aboubakar	MEFP
2.	BAKO/TRAORE Fatoumata	MDCB
3.	SAWADOGO Sayouba	Dir Cab/MEFP
4.	ZOUNGO Aminata	Chef Cab
5.	YAMEOGO W. Fidèle	DG/FONAFI
6.	NIKIEMA Corinne	CE/FONAFI
7.	SAWADOGO Mamadou	DPMF/FONAFI
8.	SANOU Amadou Oury	DCRP/FONAFI
9.	KIEMDE Abdramane	DRRC/FONAFI
10.	SIRI Youssouf	DAJA/MEFP
11.	YAMEOGO Salfo	DAJA/MEFP
12.	ZABRE Frédéric	DGTC/DDP
13.	ZOUNGRANA Patrice	Agent DGRI
14.	THIOMBIANO Boubakar	DOSE/FONAFI
15.	TAPSOBA André	DFC/FONAFI
16.	TOURE Adama	DGCOOP/DGM
17.	CONGO Maïmouna	Agent DGRI

SEANCE DE L'ADOPTION DU RAPPORT LE VENDREDI 05 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
8.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	SOME Yiomouén Aimé	CGSASH
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux CEP
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Retenu pour les travaux CEP
3.	HAMA Ly	Retenu pour les travaux CEP
4.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux CEP
5.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux CEP
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux CEP
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux CEP

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAKO/TRAORE Fatoumata	MDCB
2.	ZOUNGO Aminata	Chef Cab
3.	YAMEOGO W. Fidèle	DG/FONAFI
4.	THIOMBIANO Boubakar	DOSE/FONAFI
5.	KABRE Sahouba	PRM/FONAFI
6.	SAWADOGO Mamadou	DPMF/FONAFI
7.	SIRI Youssouf	DAJA/MEFP
8.	YAMEOGO Salfo	DAJA/MEFP
9.	CONGO Maïmouna	Agent DGRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
5.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire/CAEDS
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
7.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimé Edwige	Administrateur parlementaire/CDD
8.	BARRY Moussa	Stagiaire